

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2020

Date de convocation : 26 août 2020

Date d'affichage : 9 septembre 2020

Présents : Mmes Gaëlle TURBANT – Anouck MINGOZZI – MM. Éric CAPRON – Arnaud MARQUIS – Bernard VINCENT – Michel de METZ – Yann BLANCHOT – Guillaume FATRAS – Jean-Jacques BOSSE – Fabrice GARDIN

Absents excusés : Mme Marie-Hélène JOLY

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2020
- Délibération : Désignation d'un référent défense et de deux conseillers pour la commission de contrôle des listes électorales
- Délibération sur le Plan Local d'Habitat
 - Point travaux
 - Covid 19
 - Points divers
 - Questions diverses

■ I / Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2020

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité et signés par tous les présents.

■ II / Délibération sur la désignation d'un référent défense et de deux conseillers pour la commission de contrôle des listes électorales

Suite aux élections municipales, il est nécessaire de désigner un nouveau référent défense et deux conseillers pour la commission de contrôle des listes électorales. Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal en quoi consiste le rôle d'un référent défense et d'un membre de la commission de contrôle.

Après en avoir délibéré, le conseil désigne Madame Gaëlle TURBANT comme référent défense et Messieurs Bernard VINCENT et Arnaud MARQUIS comme membre titulaire et suppléant de la commission de contrôle des listes électorales.

■ III / Délibération sur le Plan Local d'Habitat (Amiens métropole)

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante, qu'un organisme d'audit s'est déplacé sur la commune de Creuse afin de recenser la possibilité de nouvelles constructions sur le territoire communal.

Trois parcelles sont ressorties de cet audit : 2 parcelles Chemin de Clairry et une rue de Revelles.

Monsieur le Maire fait remonter une erreur dans les références cadastrales d'une d'elles. Ces trois parcelles sont indiquées sur le plan comme ayant une destination inconnue.

Après débat et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité souhaite que ces parcelles restent en l'état dans les 6 ans à venir et ne souhaite pas d'extension actuellement.

■ IV / Point travaux

Monsieur le Maire fait un tour d'horizon sur les travaux achevés, en cours et futurs :

- Aménagement de la mairie : les travaux de menuiseries sont terminés (les portes fenêtres ont été installées), il reste au niveau de l'accès, les mains courantes pour l'escalier, le marquage des marches. Les factures sont parvenues à la préfecture pour le versement de la subvention DETR.
- Réparation des toilettes suite tentative de vol : les travaux concernant la faïence reste à réaliser. Un premier remboursement de l'assurance nous est parvenu.
- Travaux de l'église : un nouveau artisan a été trouvé, les travaux devraient débuter fin d'année début 2021
- Rue de Revelles : aménagement devant le 5 rue de Revelles, mise en place de potelets pour éviter aux véhicules de monter sur le trottoir. Concernant les espaces verts, il reste à réengazonner certaines parties et à garnir les fosses.
- Rue Principale : les écluses provisoires restent en place jusqu'à nouvel ordre. Les services d'Amiens métropole et Monsieur le Maire s'accordent à penser qu'il faudrait associer les habitants de la rue au nouveau projet d'aménagement par le biais d'un questionnaire.

Monsieur le maire informe les conseillers qu'une réunion avec le Conseil Départemental aura lieu après la mi-septembre. Il a d'autre part relancé le Département sur la demande de mise en place de stop. Ces derniers n'y sont pas favorables. Ils souhaitent se déplacer sur les lieux pour voir la configuration et proposer des aménagements.

Monsieur le maire invite les membres du conseil à réfléchir sur les éventuelles questions pour l'élaboration du futur questionnaire et lui faire part des suggestions par retour de mail, la mairie se chargeant de centraliser les retours, la mise en forme sera réalisée par les services d'Amiens Métropole.

- Aménagements futurs : dans le cadre du plan de mutualisation 2020-2026 avec Amiens métropole, projets éventuels
 - o Aménagement d'un « ilot central » place de la mairie.
 - o Aménagement du sol au niveau les portes cochères.
 - o Aménagement de la petite place : mise à plat et installation d'une table pic-nic
 - o Réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires, engazonnement de certaines parties.

■ V / Points divers et questions diverses

● Point Covid 19 :

- des directives ont été transmises par la Préfecture pour la rentrée scolaire (écoles, collèges, lycées) Obligation du port du masque pour les élèves des collèges et lycées. L'AMF et la préfecture font état d'une certaine reprise, davantage de jeunes sont touchés et un constat est fait sur une légère hausse des hospitalisations.

● Festival Musique au Bois, compte tenu de la crise sanitaire, des risques et dangers en découlant, le Maire a décidé de retenir le principe de précaution et n'a pas donné d'avis favorable.

- Nouvelle inondation dans l'église suite aux violents orages du mois d'août. Une réflexion est menée avec les services d'Amiens métropole pour éviter de nouveaux cas :

- rajouter une évacuation au niveau du passage clouté ou déplacer le passage clouté et modifier le bordurage au niveau du passage clouté actuel,

- Rue du Main, des saignées seront réalisées par Amiens métropole de part et d'autre du chemin communal pour éviter les coulées de boue et le ruissellement des eaux pluviales.

- Un nettoyage sera entrepris Chemin du Bois par rapport aux noues et aux saignées.

- Cours de gymnastique : reprise le mardi 15 septembre. Des mesures de protection sont élaborées par l'association pour éviter la propagation du virus (masque, gel, distanciation, aération de la salle..). Le conseil estime à 15 personnes maximum la capacité à accueillir les participants dans les meilleures conditions au regard de la surface de la salle et des préconisations.

- Rappel : date du 26 septembre 2020 pour l'opération « nettoyons la nature » Leclerc.

- Une conseillère a testé une application gratuite à télécharger pour les habitants de Creuse pour recevoir des notifications provenant de la commune. Chaque administré devra télécharger sur son mobile l'application. Quid impact RGDP, volontariat des administrés

Séance levée à 21h00